

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 20 AOUT 2014

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale
Réf. Chr : *PS/NL 471/14*
Nos réf. : 2014-001140
Affaire suivie par : Pierre DROSS
Pierre.DROSS@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 86 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Maire de Frontignan
Hôtel de Ville
BP 308

34113 FRONTIGNAN

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

Projet de création d'une bretelle d'accès vers DISTRISUD depuis la RD 612 à Frontignan déposé par Commune de Frontignan.

Par courrier reçu le **19/06/2014**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de création d'une bretelle d'accès vers DISTRISUD depuis la RD 612 à Frontignan déposé par Commune de Frontignan.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice Régionale Adjointe
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Languedoc-Roussillon

Annie VIU
Annie VIU